

Nos références : COM035720 du 08/12/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181401-4 - PETROINEOS MANUF

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne

E-mail :

Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :

110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.

Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 71563 du 08/02/2023</u>					
CHIEF LSM1U	FUSION - Support fixe plat universel 37'' - 86'' - Micro-adj, charge max. 90 kg. Vesa 100x100 - 871x500 mm. NOIR	1	118,20	118,20	1
YEALINK A20-020-Teams	1206651 - YEALINK A20-CTP18 Teams - Barre tout-en-un de collaboration vidéo avec tablette tactile de contrôle N° Série : P101623011100059	1	1 294,00	1 294,00	1
YEALINK VCH51 KIT	1303106 - Cable hub de présentation (inclus câbles 1x LAN, 1x HDMI, 1x USB-C) N° Série : 803016E040101540	1	229,47	229,47	1
YEALINK WPP30-FREE	Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112E120000822	1		0,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	245,00	245,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
Sous-total BL : 1 904,17					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	1 904,17 €
1	20,00	1 904,17	380,83	Total TVA	380,83 €

Conditions de règlement :
 Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 31/03/2023

Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC **2 285,00 €**

Devise : EUR

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)